

ETUDE ET SYNTHESE DE TEXTES 2007 (épreuve n° 304)

Epreuve conçue par ESCP-EAP

Voies Scientifique, Economique, Technologique, Littéraire

	NBRE CANDIDATS	MOYENNES	ECARTS-TYPE
RESULTATS GLOBAUX	6 915	10,03	3,32

VOIES PREPARATOIRES			
Scientifique	3 334	10,41	3,15
Economique	2 662	9,88	3,27
Technologique	319	7,15	3,11
Littéraire	600	10,10	3,75

ECOLES UTILISATRICES			
ESCP-EAP	4 552	10,55	3,25
ESC Amiens	299	8,66	3,15
ESC Lille	4 033	9,55	3,22
INT Management	1 409	8,92	3,18

I. Les auteurs

Pierre-André Taguieff, né à Paris en 1946, est un philosophe et politologue français ; directeur de recherche au CNRS, il enseigne à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est l'auteur de nombreux essais touchant à la fois aux domaines de la philosophie politique, à l'histoire des idées, à la sociologie et à la théorie de l'argumentation.

Ulrich Beck, né en 1944 en Pologne, est un sociologue allemand. Il s'intéresse aux conséquences des changements apportés par les développements industriels et technologiques. Il constate, notamment, un changement de société où la question centrale est la répartition du risque. Il s'interroge également sur la société à venir dans le cadre de la mondialisation où la valeur future pourrait être le cosmopolitisme.

Pascal Bruckner, né en 1948, est un romancier et essayiste français ; sa thèse de doctorat a été dirigée par Roland Barthes. Pascal Bruckner s'illustre d'abord aux côtés des « nouveaux

philosophes » ; depuis 1986, il enseigne dans des universités américaines, notamment celle de New York. Comme romancier on retient de lui : *Parias, ou la tentation de l'Inde*, *Lunes de Fiel* et *Les voleurs de beauté* (Prix Renaudot en 1997). Depuis 1990, il est maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris. Notons quelques essais majeurs : *La tentation de l'innocence* (Prix Médicis de l'essai en 1995), *Le Sanglot de l'homme blanc*, (ouvrage polémique publié en 1983 et considéré comme prémonitoire contre les dérives narcissiques et destructrices du tiers-mondisme). En 2006, il publie *La tyrannie de la pénitence : essai sur le masochisme en Occident* où il fustige la tendance à l'auto flagellation dans le monde occidental.

II. Le corpus et sa cohérence

Pour aborder le problème de la cohérence du corpus – c'est important pour le libellé de la question initiale - il importe de préciser que l'ensemble des textes ne constitue pas un sujet sur « le multiculturalisme » (Taguieff, Bruckner), ni sur le « cosmopolitisme » (Beck), mais plutôt un sujet sur la réflexion identitaire aujourd'hui, une réflexion qui part du constat que chacun, à l'intérieur de groupes (Taguieff, Bruckner), voire à l'intérieur des anciennes frontières qui délimitaient les États (Beck), éprouve de manière plus ou moins impérieuse la nécessité de se définir comme étant d'ici mais aussi d'ailleurs, de maintenant mais aussi d'une autre époque ; il s'agit de personnes/de groupes se revendiquant comme « descendantes » d'esclaves ou de groupes autrefois victimes de discriminations diverses, comme relevant de critères généraux mais aussi de critères particularisants (des préférences sexuelles, une origine géographique ou ethnique, des croyances qui confèreraient une unicité supplémentaire, venant se surajouter à l'identité « commune » et demandant à être reconnues comme essentielles).

C'est de ce vaste mouvement de redéfinition des identités que parlent les textes, et les notions qu'ils manient (« multiculturalisme » et « cosmopolitisme ») ne sont que deux manières de désigner/d'étiqueter ce mouvement. Le jury a donc valorisé les copies qui ont perçu ce point essentiel, à savoir l'idée que multiculturalisme et cosmopolitisme ne sont que deux facettes d'un mouvement qui les englobe.

La cohérence du corpus réside aussi dans la proximité des dates des textes - tous très récents -, ainsi que dans la complémentarité des points de vue, avec

- un texte très polémique, celui de Bruckner, qui dénonce l'enfermement intellectuel dans lequel l'attitude « multiculturaliste » confine ses adeptes, et attaque violemment (§ 2) cette manière de se situer dans le monde et dans une société comme la société française ;
- un texte plus nuancé - malgré un début très polémique -, celui de Taguieff, qui dénonce dans un premier temps (§ 1 et 2) les conséquences juridiques et idéologiques de la position « multiculturaliste », mais qui dans la suite du texte (§ 3) adopte une opinion moins tranchée. En effet, dans le contexte français qui est différent du contexte américain, Taguieff admet l'existence d'un multiculturalisme « acceptable », légaliste, visant aussi bien à combattre les discriminations qu'à résister à l'homogénéisation marchande du monde ;
- un texte factuel et de tonalité plus objective - ou qui paraît tel - dans la mesure où il ne croise pas le fer avec les évolutions engendrées par ce qu'il nomme « cosmopolitisme » ou « cosmopolitisation des consciences », tendance qu'il présente comme irréversible même si elle suscite encore des résistances.

III. Vers la synthèse

Taguieff

La question du sens de la posture multiculturaliste, ce que désigne le terme « multiculturalisme » quand il caractérise le rapport d'un individu au monde, n'est pas forcément à lire, surtout dans le contexte français (§ 3), dans une optique de remise en cause globale de ce qui existe ; au contraire, on peut y voir l'expression légitime et légaliste, par certains groupes, d'une volonté de voir reconsidérée leur identité et revalorisé leur apport à l'histoire de leur nation.

Les implications/conséquences de tous ordres de ce type de posture sont potentiellement délétères (§ 1 et 2) ; la neutralité de l'État n'existe plus, l'égalité des citoyens est bafouée, les sociétés se déchirent en communautés antagonistes et concurrentes, toute référence à la notion de bien commun disparaît.

Quelle attitude adopter dès lors ? Tolérer un multiculturalisme modéré, exprimant ses revendications légitimes dans le cadre défini par la Loi commune.

Beck

La question du sens de la posture multiculturaliste, ce que désigne le terme « cosmopolitisme » quand il caractérise le rapport d'un individu au monde, qualifie l'identité d'individus évoluant dans un espace contemporain travaillé par des évolutions économiques et culturelles transnationales et vivant dans une époque dorénavant sensible à l'émergence de risques globaux (§ 1, 3, 5)

Les implications/conséquences de tous ordres de ce type de posture ne font aucune mention polémique de conséquences négatives dans ce texte (à la différence des deux autres). La cosmopolitisation des consciences est simplement une conséquence de la généralisation, à une grande échelle, des traits caractéristiques de la mentalité urbaine, traditionnellement synonyme d'ouverture intellectuelle (§ 2).

Quelle attitude adopter dès lors ? Il est inutile de se demander quelle attitude adopter face à une cosmopolitisation des consciences dorénavant irréversible (§ 5), même si les adversaires de cette évolution peuvent encore - c'est ce qu'a montré le 11 septembre - la contester dans la violence, et remporter contre elle des victoires spectaculaires.

Bruckner

La question du sens de la posture multiculturaliste, ce que désigne le terme « multiculturalisme » quand il caractérise le rapport d'un individu au monde, est définie comme un mouvement paradoxal d'auto enfermement des membres des minorités dans un cadre identitaire strict pourtant censé non seulement les définir mais aussi les émanciper, alors qu'il n'en est rien dans les faits, comme l'indiquent les exemples mentionnés dans le texte.

Les implications/conséquences de tous ordres de ce type de posture : on assiste à l'instauration d'une dictature des groupes sur les individus sommés de renoncer à tout projet de vie échappant aux déterminismes identitaires (§ 1). Et on constate aussi l'impossibilité, dans une société multiculturelle, de concevoir l'altérité autrement qu'en termes paternalistes ou mystificateurs (fin du § 2, le passage sur « la mystique de l'altérité »)

Quelle attitude adopter ? Il est nécessaire de renoncer à l'illusion multiculturaliste, d'autant plus que le monde existant offre, dans son état actuel, toute une série de possibilités réelles d'épanouissement des identités individuelles, dans le cadre européen notamment.

Exemple de synthèse

À titre d'exemple, le jury propose le corrigé suivant qui respecte les diverses normes imposées par l'exercice.

Quelle attitude adopter face au double mouvement actuel de promotion et de redéfinition des identités individuelles ?

Quelles évolutions ce mouvement désigne-t-il ? Bruckner définit la revendication d'une identité multiculturelle comme un mouvement d'auto-enfermement des membres des minorités dans un cadre identitaire strict pourtant censé non seulement les définir mais aussi les émanciper. Taguieff, plus nuancé, parle de revendication multiculturaliste pour évoquer la volonté, exprimée par certains groupes, de revaloriser leur identité à travers la réévaluation de leur apport à leur histoire nationale. Avec Beck, on qualifiera de cosmopolite l'identité d'individus évoluant dans un espace contemporain travaillé par des évolutions économiques et culturelles transnationales et vivant dans une époque sensible à l'émergence de risques globaux.

Quelles sont les implications sociales, politiques et idéologiques de ces évolutions ? Taguieff déplore que la neutralité de l'État et l'égalité des citoyens soient bafouées dans des sociétés qui se fragmentent en communautés antagonistes et renoncent à toute référence au bien commun. Plus polémique encore, Bruckner évoque l'instauration d'une dictature des groupes sur les individus sommés de renoncer à tout projet de vie échappant aux déterminismes identitaires, et l'impossibilité, dans une société multiculturelle, de concevoir l'altérité autrement qu'en termes paternalistes ou mystificateurs. Ces critiques demeurent superficielles selon Beck, pour qui la cosmopolitisation des consciences généralise seulement des traits caractéristiques de la mentalité urbaine, traditionnellement synonyme d'ouverture intellectuelle.

Dès lors, quelle attitude adopter ? On renoncera d'autant plus légitimement, selon Bruckner, à cette néfaste mode multiculturaliste qu'on admettra l'existence, notamment dans le cadre européen, de possibilités réelles d'épanouissement des identités individuelles. Moins radical, Taguieff tolère un multiculturalisme modéré, exprimant ses revendications dans le cadre de la Loi commune. Pour Beck, en revanche, il est inutile de se demander quelle attitude adopter face à une cosmopolitisation des consciences dorénavant irréversible, même si les adversaires de cette évolution peuvent encore — le 11 septembre l'a montré — la contester dans la violence.

330 mots

Quelques remarques sur les copies

La compréhension des textes

Le ton polémique de Taguieff et le mordant de Bruckner n'ont guère été perçus. Peu de copies ont saisi une différence entre multiculturalisme et cosmopolitisme ; même oubli regrettable pour la question de la recherche d'identité sauf dans les meilleures copies. Le

multiculturalisme a été pris presque exclusivement dans sa dimension ethnique, les autres différences semblant taboues.

D'autre part, la majorité des copies ne présente aucune problématique, mais une juxtaposition plus ou moins chaotique de questions concernant des problèmes relevés dans les textes. Cela prouve une lecture insuffisamment approfondie des textes, dont seules les lignes de surface sont relevées, à l'emporte-pièce. La nécessité de la problématique posée en préalable de la confrontation des textes est très largement omise.

De ce fait, le texte de Beck a eu bien du mal à trouver une place légitime dans les analyses, sinon au prix de contresens qui le dénaturaient gravement (le cosmopolitisme est un phénomène global puisqu'il suscite des peurs qui sont universelles, par exemple). De même, le ton caustique du texte de Bruckner a désarçonné les candidats qui, s'appuyant sur le paragraphe concernant l'Europe, ont fait de cet auteur un fervent adepte du multiculturalisme.

Enfin, le multiculturalisme a souvent été défini non comme un fait de société à analyser, mais comme une espèce de mal potentiel dont il fallait se défier voire se prémunir. Il a été ainsi souvent réduit, dans des parties qui cherchaient à le définir, et intitulées « *Qu'est-ce que le multiculturalisme ?* », à une déperdition de la neutralité de l'Etat, ou à une perte de l'esprit civique, sans analyse plus approfondie.

La méthode

A l'évidence, les candidats sont bien préparés et les attentes méthodologiques du jury sont globalement satisfaites même si quelques exceptions font preuve d'une méconnaissance absolue de l'exercice en résumant successivement chacun des textes.

Les introductions à rallonge et les conclusions en forme d'étiquetage se raréfient nettement. Les candidats, dans l'ensemble, proposent une question générale, mais celle-ci est souvent maladroite, incomplète ou décalée (« *La communauté ; une barrière sociale infranchissable ?* », « *L'identité nationale des sociétés est-elle en danger ?* », « *Quels sont les effets, les risques et les éventuels moyens pour lutter contre ces risques, des processus d'évolution de nos sociétés contemporaines ?* »...)

De trop nombreuses copies se contentent d'un titre ("le multiculturalisme") ou d'une présentation sans questionnement ("trois auteurs évoquent le multiculturalisme"). Ce défaut s'accompagne souvent de paragraphes où le point de confrontation n'est pas clair et où au moins un auteur est absent.

Il arrive que l'organisation en trois étapes reste une rhétorique creuse et certains candidats sont très démunis devant la nécessité de bien cerner la thèse de chacun des auteurs. D'autres peinent à reformuler de grands ensembles, enlisés qu'ils sont dans le déroulement juxtalinéaire de chaque texte. Enfin les plans préconçus (thèse/antithèse/synthèse, constat/causes/conséquences ou remèdes, ressemblances/différences) sont parfois utilisés de manière caricaturale.

Soulignons encore des difficultés à s'inscrire dans le nombre de mots demandé (certaines copies atteignent 450 mots ; un nombre non négligeable dépasse allègrement la barre des 330 mots ; enfin, le décomptage est souvent inexact).

L'orthographe, la langue

L'orthographe dépare certaines copies. On regrettera encore davantage la pauvreté du vocabulaire et les impropriétés qui rendent certaines phrases peu sensées. Comme un malheur ne vient jamais seul, c'est souvent dans les mêmes copies que se rencontre aussi le montage de citations proche du non-sens.

Soulignons quelques fautes ou maladresse récurrentes :

- noms d'auteurs écorchés : *Targuieff, Tanguieff, Breck, Breckner* pour ne citer que les variantes les plus fréquentes. A signaler une méprise surprenante, revenant curieusement plusieurs fois : l'auteur du troisième texte est donné pour celui de l'éditeur, *Grasset* !
- barbarismes, maladresses de vocabulaire, expressions fautives, tournures incorrectes : *perversifiée / il conçoit / législaturer / il plussoit (verbe formé sur « plus ») / il promouvoit / perduration / caricaturalisation et surtout cosmopolisme*.
- confusions : *sans la moindre impunité* (pour dire en toute impunité) / *résonne* (pour raisonne), etc.
- ponctuation et accentuation : c'est là que, tous les ans, la situation s'aggrave ; il serait facile de passer sur les oublis d'accents aigus, imputables à une relecture trop rapide en fin d'épreuve ; mais la ponctuation est aussi un indicateur de la compréhension et on peut s'interroger sur la logique d'une phrase qui présente une virgule entre le sujet et le verbe, sur une interrogation directe sans point d'interrogation, sur une phrase scindée en son milieu par un point... Le jury attend de réels progrès dans ce domaine !

La nature de l'épreuve

Rappelons, pour mémoire, les quelques principes fondateurs de cette épreuve.

L'épreuve de synthèse est une épreuve de culture générale, ce qui suppose que les candidats mobilisent leurs connaissances et leur culture, (même s'ils ne disposent pas de documents) pour réfléchir à des problématiques liées aux programmes des classes EC.

L'épreuve est corrigée par des professeurs de Lettres particulièrement attentifs à la correction de la langue, à la clarté, à la justesse et à l'élégance de la formulation. Il importe donc de retenir qu'à côté de la bonne compréhension des textes et de la maîtrise proprement dite de l'exercice de synthèse, une part de la notation valorisera ou pénalisera l'expression (songeons particulièrement aux énoncés convenus, maladroits ou répétitifs).

L'épreuve est régie par quelques conventions précises en terme de physionomie et de composition du texte à produire ; rappelons les principes et les aménagements qui ont été consacrés par la tradition au fil des ans :

- le texte à produire commence par une question, la plus précise possible, mais aussi la plus apte à saisir l'unité du corpus ; tout autre forme d'introduction s'éloigne de l'attente des correcteurs ;
- la conclusion qui viendrait clore le travail après le point de convergence et les trois points de confrontation est largement facultative, voire déconseillée ; elle ampute d'autant la restitution des idées du corpus et se limite souvent à des banalités convenues, ce qui est normal dans un aussi petit nombre de mots ;
- les points de confrontation sont formulés sous forme de questions, ce qui correspond plus à un usage qu'à une stricte obligation ;
- le respect de la fourchette imposée (300 mots, plus ou moins 10%) est impératif. Le non respect de cette règle entraîne des pénalité croissantes par tranches de mots manquantes ou excédentaires ; dans le décompte des mots, les noms des auteurs comptent pour un seul mot ; de la sorte, un candidat qui

écrivait, cette année, « Pierre Legendre » pour respecter les usages de la politesse, ne serait pas sanctionné ;

- le respect de l'orthographe est impératif ; certes, les pénalités ne frappent pas la copie dès la première faute et une « licence » d'une, deux, voire trois fautes est laissée à l'appréciation des correcteurs ; au-delà, la sanction est forte et appliquée de manière systématique.

